

NOUVEAUX

A propos du budget de l'hospice

La dernière séance du Conseil municipal, le receveur municipal, chargé de la gestion de l'hospice, demande, par suite de l'insuffisance des crédits alloués au budget de 1908 par l'ancien Conseil, le vote d'un crédit de 1,000 francs, pour faire face aux dépenses et équilibrer le budget de l'hospice.

A la demande de M. Montaigne, maire, le crédit demandé fut voté.

M. le Préfet du Nord vient de ratifier ce vote et l'Hospice de Nouveaux va pouvoir disposer des ressources qui lui faisaient défaut.

ACCIDENT DU TRAVAIL

Un ouvrier de M. Vaucoille, M. Louis Bache, 32 ans, rue de Lille, à Nouveaux, a eu le pied droit contusionné par un coup de pied de cheval, alors qu'il remédiait une cure de vidanges. Huit jours de repos; docteur Vincent.

BOUSBECQUE

Un grave accident à la Papeterie

UN OUVRIER TOMBÉ DANS UN RÉSERVOIR ET SE BLESSE GRIÈVEMENT

Un accident d'une certaine gravité, s'est produit mardi soir, vers 5 heures, dans la fabrique de pâte de bois, annexe de la papeterie de MM. Dalle, frères, et Lecomte, rue de la Lys.

Plusieurs ouvriers de cet établissement étaient occupés à la démolition d'un grand réservoir en fer; l'un d'eux, M. Jules Réber, aide maçon, âgé de 36 ans, demeurant au hameau de la Basse-Flandre à Werwicq (Belgique), se trouvait sur la plate-forme, formant couverture au réservoir, plate-forme dans laquelle existe une ouverture dite 'trou d'homme', mesurant 1 mètre de longueur, sur 0 m 40 de largeur. Au moment où il remettait un instrument à l'un de ses compagnons de travail, par inadvertance, M. Réber plaça le pied dans le 'trou d'homme', et tomba au fond de la cuve, d'une hauteur de 20 m environ.

Les autres ouvriers se mirent aussitôt d'une corde; l'un d'eux s'y attacha et se fit descendre dans le réservoir. Le malheureux ouvrier s'y trouvait inanimé, portant au côté droit du front une large blessure, par où le sang s'échappait en abondance. Il fut attaché et remonté hors de la cuve, mais cette opération ne se fit pas sans peine, étant donné l'état de l'ouverture.

M. le docteur Bréard fut mandé et put donner ses soins à M. Réber, dont l'état inspirait de sérieuses inquiétudes. Ce ne fut qu'au bout de plusieurs heures, que le blessé, qu'on avait transporté à l'infirmerie de la papeterie, reprit ses sens. Dans la nuit, son état s'est amélioré, et il a pu être transporté en voiture, mercredi matin vers 7 heures, à son domicile. On espère que cet accident aura pour la victime aucune suite fâcheuse, mais elle aura à subir, une assez longue incapacité de travail. M. Réber est marié et père de trois enfants en bas âge.

Pour les enfants qui aiment la lecture

LA LIBRAIRIE DU JOURNAL DE ROUBAIX

MET EN VENTE  
A L'OCCASION DE LA 'NOUVELLE ANNEE'  
UN CHOIX DE VOLUMES ILLUSTRÉS

richement reliés

Le Musée des Familles 5 fr. 00  
l'ontagme d'Azur, par Salgari 8 fr. 00  
Les Moucheron de Bonaparte, par Chateaubriand 7 fr. 50  
En route vers le bonheur, par Fénelon 5 fr. 00  
Famille de Coris, par Pellat 3 fr. 50  
Pauvre Jacqueline, par Pech 1 fr. 90  
Ben Hur, par Wallace 12 fr. 00  
Buchanan, par Assolant 12 fr. 00  
l'Évasion de Napoléon, par Danrit 10 fr. 00  
l'Évasion de l'Empereur, par Danrit 7 fr. 50  
Orgueilleux, par Pech 8 fr. 00  
Chiens et Loups, par Pech 6 fr. 50  
La Roulotte, par Latache 6 fr. 00  
Pelle, Minotiers, par Chancel 3 fr. 00  
Orelle de Boudras, par Gironel 3 fr. 00  
Filles de Cœur, par Frenac 3 fr. 50  
Au pays de la Science, par Rivière 8 fr. 00  
Sam et Sap, par Candide 3 fr. 00  
Contes Dramatiques, par Nérières 3 fr. 00

M. LE CHANOINE PANNIER

nommé conseiller de la Commission biblique

Nous avons annoncé que notre éminent compatriote M. le chanoine Pannier, vient d'être nommé par le Sous-comité Pontifical de la Commission biblique. Les membres de cette commission très importante, sont au nombre de trente; ils sont choisis par le Pape dans toutes les parties du monde.

On sait que M. Pannier est professeur d'Écriture-Sainte aux Facultés Catholiques de Lille, qu'il est l'auteur d'un ouvrage très étudié sur les 'Psaumes de David', et qu'il fait, aux jeunes filles, à Lille comme à Roubaix, des cours très suivis et très appréciés.

Du reste, nos compatriotes sont très nombreux dans le corps professoral de l'Université de Lille. M. Monms M. E. Dutheil, assesseur du doyen de la Faculté de droit. M. l'abbé Ghesquier, directeur de l'École industrielle et commerciale. M. l'abbé Thamy, professeur de philosophie scolastique. M. l'abbé Dubreuil, bibliothécaire.

MM. les abbés Leclerc et Deplaquet, de la Faculté des Lettres, ont été autres professeurs au Collège.

De plus, M. le chanoine Salembier, secrétaire général et professeur d'histoire, est originaire de Leers. M. le chanoine Christy, directeur de la souscription, est de Tourcoing, ainsi que MM. les abbés Tiberghien et Leman, les nouveaux maîtres de conférences.

Éclairage ENTREPRISE D'AMÉLIORATION objets d'art

214, rue d'Anvers, LILLE. MOREL-ROYER. Téléphone 1193

Chocolat LACROIX

Le goût c'est l'adopter

Ménagères, sachez que le BON CAFÉ se fait avec CHOCOLÉS MONTAGNE

CHOCOLÉS MONTAGNE

LILLE

LE COMICE AGRICOLE DE LILLE

Le 30 décembre, entendu une très intéressante communication de son vice-président, M. Lescoeur, d'Ennetières, sur la grande exploitation industrielle de l'écocole. Les conclusions de ce travail ont reçu l'approbation unanime de l'assemblée qui a voté les divers vœux présentés par le rapporteur.

Sur la proposition de M. Guilbaud, la réunion a également donné son approbation à une proposition de loi de M. Jean Morel, tendant à lever les droits de douanes de toutes les graisses dérivées des végétaux, telles que végétale, cocoë, etc., et destinées à l'alimentation, mais de ne pas modifier les graisses destinées à l'industrie.

Le Comice, vu-à-vis des propositions qui lui sont faites par la commission de Marq-en-Baroul, décide que les concours de 1909 auront lieu dans cette commune et rendra bénéficiaire de ses dépenses pour 1909 l'Administration sortante est toute entière résolue par 193 suffrages sur 194 votants.

Communication est donnée du programme des récompenses attribuées en 1909 au concours de primes d'honneur pour le département du Nord. Il est donné avis que la seconde Ecole ménagère de laiterie fonctionnera le 11 janvier, à Gondcourt, pour une session ordinaire.

Après la présentation et l'admission d'un certain nombre de membres nouveaux, l'assemblée procède à l'élection du bureau de la société pour 1909. L'Administration sortante est toute entière résolue par 193 suffrages sur 194 votants.

INVALIDES DU TRAVAIL. — M. Maxime Descaud, membre de la Commission administrative de l'œuvre des invalides du travail, est maintenu dans ses fonctions, pour une nouvelle période de neuf années.

à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1909. Il sortira d'exercice le 31 décembre 1917.

COMBIEN DE GENS s'imaginent être sérieusement malades, alors qu'ils sont simplement constipés!

Au lieu de recourir à toutes les médications les plus diverses qu'ils introduisent dans leur régime l'usage du PAIN NORMAL FRANÇAIS. Ce dernier supprime la constipation et par suite beaucoup de maladies. (Voir aux annonces) 58450

UNE FAMILLE DE MOUSCRON DANS LA MISÈRE.

Dans un modeste atelier se trouvaient dernièrement, sous de hauts plafonds, les voyageurs et les curieux dans la salle des Pas-Perdus du départ à la gare de Lille. Une femme, qui paraissait être une jeune fille, était assise et criait sa misère. Comme elle se trouvait sans ressources, à Armentières, on l'avait expédiée à Lille, où elle avait été délaissée par son mari, qui s'était enfui avec elle, parait-il, son domicile.

Mais descendue du train à Lille, terminus de son périple, elle se trouvait seule et sans ressources. Elle avait été délaissée par son mari, qui s'était enfui avec elle, parait-il, son domicile.

Mais descendue du train à Lille, terminus de son périple, elle se trouvait seule et sans ressources. Elle avait été délaissée par son mari, qui s'était enfui avec elle, parait-il, son domicile.

A St-JACOQUES DEUIL IMMÉDIAT

211-213, rue de Collège ROUBAIX Locations de Châles POUR DEUIL 1909

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 30 décembre 1908

Présidence de M. MEURY, vice-président.

Une rébellion de fraudeurs à Halluin

Trois courts audiences mercredi; en moins d'une heure, toutes les affaires étaient expédiées. C'est l'approche des vacances du jour de l'an.

Voici le compte-rendu des débats:

Le 22 décembre dernier, vers dix heures trois quarts du soir, le brigadier des douanes Casquet et le préposé Godet, étaient en embuscade dans la plaine La Croix-S, à Halluin, à 350 mètres de la frontière. Ils aperçurent alors deux individus, chargés de ballots de fraude, qui prirent la fuite dès qu'ils se virent découverts. Après une course de 200 mètres, ils parvinrent à les rattraper; mais les deux hommes opposèrent une vive résistance. L'un d'eux saisit Quelquet par son veston et chercha à le faire tomber; l'autre fit rouler à terre le préposé Godet.

C'étaient Charles Carpentier, 28 ans, tisserand à Armentières, rue du Travail, et Cyrille Hollebecke, 44 ans, tonturier à Armentières, rue de Messine. On retrouva les ballots de fraude; ils contenaient 100 kil. de tabac haché, en 400 paquets, d'une valeur de 1,250 francs.

Sur la réquisition de M. Malou, au nom de l'Administration des douanes, et après plaidoirie de M. Dumontier, le Tribunal condamne Charles Carpentier et Cyrille Hollebecke à six jours de prison et à une amende de 1,250 francs pour fraude; il y ajoute une double amende de 500 francs pour opposition à l'exercice des fonctions des préposés. Carpentier obtient le bénéfice des sursis pour l'emprisonnement.

La fraude

— Georges Lefebvre, 47 ans, tailleur de lignes à Avelin (Somme), a été rencontré par les douaniers à Roubaix, le 26 décembre, vers dix heures et quart du soir, en allant vers la Belgique où il conduisait trois chiens de forte race destinés à y être chargés de fraude. A la vue des douaniers, il lâcha ses chiens. Lefebvre encourut une amende de 500 francs d'importation de chiens, en outre, une amende de 150 francs, représentant la valeur des chiens égarés.

Pour fraude de 10 kil. 500 de tabac, de 13 kilos d'allumettes et de 25 kilos de café vert, d'une valeur globale de 344 francs 75, à l'em, au Pont-de-Bise, le 26 décembre, vers six heures et demi du soir, trois mois avec sursis et 600 francs de dommages, 27 ans, appartenant à Roubaix, rue du Commerce, 19.

Un jeune varouleur de 13 ans, Jean Vromant, demeurant à Fives, rue Barine, a fait opposition à un jugement qui le condamnait en contrainte par corps, le 19 janvier, pour fraude de 4 kil. 200 d'allumettes, aux Basses, territoire de Watteles, le 12 août, vers trois heures et demi de l'après-midi. Vromant ne se présente pas à l'audience; la condamnation est maintenue.

— Voici une bande de trois jeunes gens: Victor Snoeck, 16 ans, mouleur à Lille, rue Pierre-Legrand; Emile Fromont, 15 ans, bûcheron à Lille, rue de Condé; et Henri René, 14 ans, peintre à Lille, boulevard Victor-Hugues. Ils ont, le 26 décembre, vers cinq heures et demi du matin, été surpris à Roubaix, chemin Daubenton, avec 15 kilos de café et 8,100 allumettes. Emile Fromont est le plus mal noté; depuis dix-huit mois il a quitté le domicile paternel et ne s'agit pas de se livrer à la fraude. Aussi le Tribunal l'envoie-t-il en correction jusqu'à l'âge de 20 ans. Victor Snoeck est renvoyé à ses parents; Henri René est confié à sa grand-mère qui se réclame. Tous trois encoururent une amende de 200 francs.

Fromont entend reprocher un autre fait de fraude: le 15 décembre, vers huit heures du soir, par la plaine Fievet, à Watteles, il importait de Belgique 6 kilos de café vert. A nouveau, les douaniers l'ont surpris le jour 20 et on lui inflige 500 francs d'amende.

Henri René est aussi poursuivi pour fraude de 13 kilos d'allumettes, à Watteles, au Pont de Briques, le 23 novembre, vers cinq heures trois quarts du soir. Il est encore confié à sa grand-mère.

Pour vagabondage

dix jours de prison à François Cortier, 47 ans, sans domicile fixe.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience des criées du mercredi 30 décembre 1908

Présidence de M. MEURY, vice-président

La vente du Couvent des Carmélites à Roubaix

Ainsi que le Journal de Roubaix l'avait annoncé ces jours derniers, le liquidateur de la Congrégation des Carmélites de Roubaix, M. Desreumaux, mettait en vente, mercredi dernier, à la barre du Tribunal civil de Lille, une partie de l'ancien couvent qui appartient aux religieuses expulsées. On sait que la majeure partie des bâtiments a été revendue par les personnes qui les avaient donés et construits; la Cour d'appel de Douai a fait droit à ces revendications et, aujourd'hui même la Cour de cassation en est saisie.

L'audience des criées a commencé vers onze heures et demi du matin. Aussitôt l'huissier a appelé la vente et M. Pétel, avocat ou liquidateur, a demandé qu'il fut procédé à l'adjudication.

On met d'abord en vente le premier lot:

VILLE DE ROUBAIX, dit le cahier des charges, une maison à usage d'habitation, sise rue Saint-Antoine, n° 27, comprenant rez-de-chaussée, cave, dépendances et étages, ensemble les fonds et terrain sur lesquels elle se trouve érigée et une bande au terrain, en partie convertie de constructions à prendre dans les dépendances de l'ancien couvent des Carmélites pour constituer ensemble un superficie de 929 mètres carrés.

La mise à prix était de 1,000 francs. M. Lefort, avocat, déclare accepter cette mise à prix. L'huissier allume tout à tour les trois feux réglementaires qui s'éteignent sans qu'aucun amateur ne se présente.

M. Lefort est donc déclaré adjudicataire pour la somme de 1,000 francs.

On passe alors au second lot: une propriété, sise rue Saint-Antoine, n° 31 et 33, comprenant divers bâtiments à usage et d'habitation, ensemble les fonds et terrain sur lesquels le tout se trouve érigé, d'une superficie de 421 mètres carrés. Il y a 14 mètres 50 de front à rue.

La mise à prix est de 5,000 francs. Cette fois encore, M. Lefort est adjudicataire; sans surenchère, pour le montant de la mise à prix.

COUR DE CASSATION

Les biens des Carmélites de Roubaix

Les héritiers de M. Lepoutre ont demandé à la Cour de Douai la nullité pour inexécution des conventions d'une donation consentie par leur auteur à la congrégation des Carmélites de Roubaix; et relative à l'exécution de ces conventions, ensemble les fonds et terrains sur lesquels les constructions ont été élevées.

La Cour de Douai a fait droit à la demande des héritiers; elle a ordonné que ceux-ci prennent possession des terrains et des immeubles sans avoir à payer d'indemnité à la liquidation.

M. Lepoutre est donc resté en cassation. Les débats de cette affaire ont eu lieu mardi.

M. le conseiller Gillet, rapporteur, a conclu au rejet du pourvoi de liquidation.

La liquidation des Ursulines d'Aire-sur-la-Lys

La Chambre des requêtes de la Cour de cassation a rendu, mardi, son jugement sur le pourvoi formé par la ville d'Aire contre un arrêt de la Cour de Douai rendu au profit de la liquidation des Ursulines.

L'arrêt de la Cour cassation stipule que la ville d'Aire pourra user de la faculté que lui laisse le code civil de choisir entre les deux solutions suivantes: ou bien: 1° Recueillir la démolition sur ses débris par les Ursulines et en payer le prix au taux de la main d'œuvre et des matériaux à dire d'experts; ou bien: 2° Recueillir la démolition des immeubles pour reprendre les terrains tels qu'ils étaient au moment de leur remise en jouissance aux Ursulines, et ce, sans aucune indemnité pour les Ursulines.

M. de Ramel avait plaidé pour la ville d'Aire.

SPECIALITE DE CERCUEILS

HOUVERNE F. 24, rue du Faubourg, Roubaix GRAND MAGASIN AU PREMIER 11193

Les cartes d'abonnement sur les Chemins de fer

Le système des cartes d'abonnement sur les chemins de fer subsistait jusqu'à présent de faibles restrictions. La délivrance des cartes ne pouvait se faire que pour un groupe de deux réseaux, à moins qu'elle ne s'étendit à l'ensemble des sept Compagnies.

Sur l'intervention du ministre des Travaux publics, cette combinaison, si fâcheuse pour les intérêts du public, a été amendée et les Chemins de fer ont proposé d'étendre la délivrance des cartes à des groupes de trois réseaux.

M. Louis Barthou a immédiatement autorisé l'application de cette mesure qui réalise un premier progrès appréciable.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Cours d'adultes Notre-Dame des Fin-de-la-Croix

Les cours du soir sont suspendus jusqu'au mardi 12 janvier. Par conséquent, la conférence du jeudi pour les hommes, qui devait avoir lieu le jeudi 7 janvier, sera supprimée.

MARIAGES ET FIANÇAILLES

En l'église des mines de Nœux, a été célébré, le 29 décembre, le mariage de M. Martin Hamez, à Lille, avec Mlle Valentine Launay, fille de M. Launay, ingénieur aux mines de Nœux.

Un beau mariage de M. Georges Pournin, fils de feu M. Emile Pournin, ingénieur, avec Mlle Madeleine Dupuis, fille de M. Henri Dupuis, brasseur à Orchies.

NECROLOGIE

Mardi matin, à onze heures, ont été célébrées en l'église Saint-Jacques à Douai, les funérailles de M. Ed. Lemaire, président du Chambre honoraire à la Cour de Douai.

Annonce la mort, à Valenciennes, dans sa 32e année, de M. Gustave Huart, imprimeur, secrétaire de l'Association des journalistes de Valenciennes.

La mort, à Arras, de M. Henri Tref, voyageur de commerce, ancien président de l'Union Commercial-Arrasienne.

La mort de M. Stein-Henry, ancien agent général d'assurances à Hazebrouck, et ancien géomètre. Les funérailles ont eu lieu à Hazebrouck, le 29 décembre, à onze heures, au domicile de M. Stein-Henry, ancien agent général des mines de Saint-Amand, où ont lieu samedi matin.

Lundi ont eu lieu, à Esquelbecq, les funérailles de M. Paul Houzel, rue d'Espérance, 291, au bénéfice d'une œuvre de bienfaisance, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981,